

# TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

N. B. — Le premier chiffre renvoie au numéro, le second à la page.

## INTRODUCTION

N <sup>os</sup>	Pages
1. Définition de la peine . . . . .	1
2. Droit criminel. Droit pénal . . . . .	1
3. Procédure criminelle . . . . .	1
4. Le droit de punir. Les fonctions de la peine . . . . .	1
5. La notion du crime . . . . .	2
6. Les fonctions de la peine . . . . .	3
7. La hiérarchie des fonctions de la peine . . . . .	4
8. Le conflit des fonctions de la peine. Diverses solutions possibles . . . . .	5
9. Les trois fixations successives de la peine . . . . .	6
10. Le rôle du législateur, du juge et de l'administrateur dans la fixation de la peine . . . . .	7
11. La peine remplit-elle vraiment les fonctions qu'on lui attribue? Critique de l'efficacité des peines par l'école italienne . . . . .	9
12. Critique de la fonction morale de la peine. La négation du libre arbitre . . . . .	10
13. Critique des fonctions utilitaires de la peine. Le type criminel. La loi de saturation criminelle . . . . .	12
14. Conclusion . . . . .	13

## PREMIÈRE PARTIE

### DROIT PÉNAL

15. Droit pénal général. Droit pénal spécial . . . . .	17
16. Le Code pénal de 1810. Les antécédents immédiats . . . . .	17
17. Aperçu des réformes postérieures au Code de 1810 . . . . .	19

#### Division du droit pénal

18. Plan général . . . . .	20
----------------------------	----

## L'INFRACTION

19. Division de l'étude de l'infraction. . . . . 21

## TERMINOLOGIE. CLASSIFICATION DES INFRACTIONS

## CHAPITRE UNIQUE

20. Terminologie. . . . . 22  
 21. Classifications des infractions. . . . . 22  
 22. Délits d'action et délits d'inaction. . . . . 22  
 23. Délits instantanés et délits continus. . . . . 23  
 24. Délits permanents et délits successifs. . . . . 24  
 25. Délits simples et délits d'habitude. . . . . 25  
 26. Délits de droit commun et délits politiques. . . . . 25  
 27. Délits de droit commun et délits militaires. . . . . 29  
 28. Classification des infractions d'après leur gravité,  
 crimes, délits, contraventions. . . . . 29

## ÉLÉMENT LÉGAL DE L'INFRACTION

## CHAPITRE PREMIER

## NÉCESSITÉ D'UNE LOI ANTÉRIEURE AU FAIT INCRIMINÉ

29. Division. . . . . 34

## SECTION I

*Nullum crimen sine lege*, Non-rétroactivité de la loi pénale

30. *Nullum crimen sine lege*. . . . . 34  
 31. Exception à la règle *Nullum crimen sine lege*. La  
 Haute Cour de Justice. . . . . 35  
 32. Non-rétroactivité de la loi pénale. . . . . 35  
 33. Hypothèses où il peut y avoir doute sur l'application  
 de la règle. . . . . 36  
 34. Lois de compétence et de procédure. . . . . 38

## SECTION II

## Les principes d'interprétation de la loi pénale

- 34 *Nis.* La règle *Odia restringenda*. . . . . 38

## SECTION III

Quels sont les actes de l'autorité publique qu'il faut considérer  
 comme « loi pénale » ?

35. Code pénal, actes antérieurs, actes postérieurs au Code  
 pénal, réglementation administrative. . . . . 40

36. Délégation au pouvoir exécutif et à l'autorité administrative du droit d'établir des incriminations. . . . . 41

## CHAPITRE II

## CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI PÉNALE DANS L'ESPACE

37. Position de la question. . . . . 43

## SECTION I

Exceptions au principe que la loi pénale française s'applique à toute infraction commise en France

38. Immunités diplomatiques . . . . . 43  
 39. Immunités politiques. . . . . 44  
     A. — Immunité pénale du Président de la République. . . . . 44  
     B. — Immunité des parlementaires. . . . . 44  
 40. Immunité des plaideurs. . . . . 44  
 41. Cas de l'étranger qui a commis en France un crime ou un délit pour lequel il a été jugé définitivement à l'étranger. . . . . 45

## SECTION II

Dans quelle mesure la loi pénale française est-elle applicable aux infractions commises à l'étranger?

42. Conceptions rationnelles . . . . . 45  
 43. Le système français. . . . . 46  
 44. L'infraction a été commise à l'étranger par un délinquant français. . . . . 47  
 45. L'infraction a été commise à l'étranger par un délinquant étranger. . . . . 48  
 46. L'extradition. . . . . 49  
 47. Loi du 10 mars 1927. Conditions de l'extradition. . . 49  
     Quant aux personnes qui peuvent être extradées. . . 49  
     Quant aux faits pour lesquels l'extradition peut être demandée . . . . . 49  
 48. Procédure de l'extradition. . . . . 50  
 49. Effets de l'extradition . . . . . 50

## CHAPITRE III

## LES FAITS JUSTIFICATIFS

50. Qu'est-ce qu'un fait justificatif?. . . . . 51  
 51. Division. . . . . 51

## SECTION I

## L'ordre de la loi

52. Conditions de ce fait justificatif. . . . .	51
53. Cas où l'autorité légitime est exercée contrairement à la loi. . . . .	52
54. Que faut-il entendre par autorité légitime? . . . . .	53

## SECTION II

## La légitime défense

55. Fondement de ce fait justificatif. . . . .	53
56. Conditions de la légitime défense. . . . .	55
1° Nécessité actuelle de se défendre. . . . .	55
2° Il faut une agression. . . . .	55
3° Ensuite l'agression doit être injuste. . . . .	55
4° Il faut une certaine proportion entre la défense et l'attaque. . . . .	56
57. Cas où il y a présomption de légitime défense. . . . .	56

## SECTION III

## Y a-t-il d'autres faits justificatifs que les deux susénoncés?

58. Faits justificatifs généraux ou spéciaux. . . . .	57
59. Le consentement de la victime. Le duel. Le meurtre consenti. . . . .	58
60. Le <i>Jus in se ipsum</i> . Le suicide. . . . .	58
61. La répression du duel d'après la Jurisprudence. . . . .	59

## ÉLÉMENT MATÉRIEL DE L'INFRACTION

## Théorie de la tentative

## CHAPITRE UNIQUE

62. Que faut-il entendre par élément matériel?. . . . .	60
63. Difficultés que soulève l'élément matériel dans les infractions inachevées ou manquées. . . . .	60
64. Division. . . . .	61

## SECTION I

## Distinction des actes préparatoires des actes d'exécution

65. Théorie objective et théorie subjective. . . . .	61
66. Avantages et inconvénients respectifs de ces deux théories. . . . .	63
67. Position intermédiaire prise par la Jurisprudence. . . . .	63
68. Supériorité de la théorie subjective dans la répression du crime impossible. . . . .	64
69. Impossibilité relative, impossibilité absolue. . . . .	65

70. Dernier état de la Jurisprudence sur la tentative de crime impossible. . . . . 65

SECTION II

La notion de tentative étant précisée, à quelles conditions cette tentative est-elle punissable?

71. Distinction de la tentative proprement dite et du crime manqué. . . . . 66  
 72. Conditions de la punissabilité. . . . . 67

SECTION III

La peine de la tentative

73. La peine de la tentative est celle du crime consommé. Y a-t-il lieu de critiquer cette disposition de notre Code pénal? . . . . . 68

ÉLÉMENT MORAL DE L'INFRACTION

Théorie de l'intention

CHAPITRE UNIQUE

74. Définition de l'intention. . . . . 70  
 75. Distinction de l'intention et des mobiles. . . . . 71  
 76. Les infractions intentionnelles. — Quand y a-t-il défaut d'intention? . . . . . 71

SECTION I

L'erreur

77. Erreur de droit, erreur de fait. . . . . 72

SECTION II

La contrainte

78. Effets de la contrainte. . . . . 73  
 79. Diverses sortes de contrainte. Contrainte physique. Contrainte morale. . . . . 73

SECTION III

L'état de nécessité

80. Insuffisance de l'idée de contrainte. . . . . 74  
 81. La notion de l'état de nécessité. . . . . 75  
 82. La notion de l'état de nécessité est absente de notre Code pénal. . . . . 75  
 83. Que résulterait-il de la reconnaissance législative de la notion d'état de nécessité? . . . . . 76

## LE DÉLINQUANT

84. Division. . . . . 79

LE DÉLINQUANT ÉTUDIÉ DANS SES FACULTÉS  
INTELLECTUELLES ET MORALES

85. Division. . . . . 80

## CHAPITRE PREMIER

## LE JEUNE AGE

86. La présomption de non-discernement. . . . . 81

## SECTION I

## Période de l'irresponsabilité pénale

87. Limites de cette période. . . . . 81  
88. Procédure employée à l'égard des enfants irresponsables. 82

## SECTION II

## La minorité pénale

89. Limites de cette période. . . . . 83  
90. Procédure employée à l'égard des mineurs délinquants. 83  
91. Les tribunaux pour enfants. . . . . 84  
92. La question de discernement. . . . . 85  
93. Portée de la question de discernement. . . . . 85  
94. Comment la question de discernement est-elle posée et  
résolue ? . . . . . 86  
95. Conséquences de la solution négative de la question de  
discernement. . . . . 87  
96. Conséquences de la solution affirmative de la question  
de discernement . . . . . 89

## CHAPITRE II

## LA DÉMENCE

97. Effets de la démence. . . . . 90  
98. Quelle signification l'article 64 du Code pénal donne-t-il  
au mot démence? . . . . . 90  
Comment se constate la démence? Les expertises  
mentales. Les demi-responsables. . . . . 91  
99. Troubles mentaux passagers. Somnambulisme, hypno-  
tisme, ivresse. . . . . 92

## CHAPITRE III

## LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES PERSONNES MORALES

<b>100.</b> Solution du droit positif. . . . .	93
<b>101.</b> Faut-il abandonner cette solution pour reconnaître la responsabilité pénale des personnes morales? . . . .	93
<b>102.</b> La solution actuelle doit être maintenue. . . . .	94

## LE DÉLINQUANT ÉTUDIÉ DANS SON PASSÉ

## CHAPITRE PREMIER

## LE CUMUL D'INFRACTIONS

<b>103.</b> Distinction du cumul d'infraction et de la récidive. . .	97
<b>104.</b> Diverses sortes de cumuls d'infractions. . . . .	97
<b>105.</b> Diverses solutions possibles pour la répression du cumul d'infractions . . . . .	98
<b>106.</b> La règle française du non-cumul des peines. Son champ d'application. . . . .	99
<b>107.</b> Comment s'applique la règle du non-cumul? . . . . .	100
<b>108.</b> Les solutions jurisprudentielles. Distinction suivant qu'il y a unité ou pluralité de poursuites. . . . .	102
Unité de poursuites. . . . .	102
Pluralité de poursuites. . . . .	102
<b>109.</b> Cumul idéal d'infractions. . . . .	103

## CHAPITRE II

## LA RÉCIDIVE

<b>110.</b> Les causes de la récidive. . . . .	104
<b>111.</b> Les remèdes de la récidive. . . . .	104
<b>112.</b> L'état temporaire de récidive. La spécialité de la récidive. . . . .	105
<b>113.</b> Division. . . . .	106

## SECTION I

## Répression de la récidive par le Code pénal, ou la récidive envisagée comme circonstance aggravante

<b>114.</b> Conditions de l'état de récidive. . . . .	106
<b>115.</b> Premier terme de la récidive. . . . .	106
<b>116.</b> Second terme de la récidive. . . . .	107
<b>117.</b> Correspondance entre les deux termes de la récidive. . . . .	108
<b>118.</b> Récidive de peine criminelle à peine criminelle. . . . .	109
<b>119.</b> Récidive de peine criminelle à peine correctionnelle. . . . .	109
<b>120.</b> Récidive de peine correctionnelle à peine correctionnelle . . . . .	110
<b>121.</b> Régime commun aux trois variétés de cette récidive. Réglementation particulière de la récidive de délit à délit depuis la loi du 26 mars 1891. . . . .	110
<b>122.</b> Grande récidive de délit à délit. . . . .	111

<b>123.</b>	Petite récidive de délit à délit. . . . .	111
<b>124.</b>	Difficultés d'application de la petite récidive. . . . .	112
<b>125.</b>	Récidive en matière de simple police. . . . .	113

## SECTION II

Répression de la récidive par la loi du 27 mai 1885,  
ou la récidive envisagée comme cause de relégation

<b>126.</b>	La présomption légale d'incorrigibilité et les garanties de procédure accordées aux relégables. . . . .	114
<b>127.</b>	Présomption légale d'incorrigibilité. . . . .	115
<b>128.</b>	Cas de relégation. . . . .	115
<b>129.</b>	Difficulté d'application provenant de la règle du non-cumul des peines. . . . .	117
	Autres cas de relégation que ceux prévus par la loi du 27 mai 1885. . . . .	117
<b>130.</b>	Délai de rechute. . . . .	117
<b>131.</b>	Formes particulières des procédures intéressant des relégables. . . . .	118

## SECTION III

La preuve de la récidive (casier judiciaire,  
identifications anthropométriques)

<b>132.</b>	En quoi consiste la preuve de la récidive. . . . .	119
-------------	--	-----

## SOUS-SECTION I

*La preuve des antécédents*

<b>133.</b>	Le casier judiciaire. . . . .	119
<b>134.</b>	Bulletins n° 2 et bulletins n° 3. . . . .	120
<b>135.</b>	Mentions qui ne sont pas inscrites au bulletin n° 3. . . . .	122
<b>136.</b>	Prescription des mentions inscrites au bulletin n° 3. . . . .	122
<b>137.</b>	Le bulletin n° 3 n'est jamais délivré avec la mention « néant ». . . . .	123
<b>138.</b>	Force probante du casier judiciaire. . . . .	123
<b>139.</b>	Erreurs commises dans le casier judiciaire. Le délit d'usurpation d'état civil. . . . .	124
<b>140.</b>	Les sommiers judiciaires. . . . .	126

## SOUS-SECTION II

*L'identification anthropométrique*

<b>141.</b>	Les dissimulations de l'identité. . . . .	126
<b>142.</b>	Le bertillonnage. . . . .	127
<b>143.</b>	Les fiches d'identification. . . . .	127
<b>144.</b>	Classement des fiches. . . . .	128

**LE DÉLINQUANT ÉTUDIÉ DANS SA TENDANCE  
A S'ASSOCIER A D'AUTRES CRIMINELS.**

Théorie de la participation criminelle et de la complicité

CHAPITRE UNIQUE

LA PARTICIPATION CRIMINELLE. — COAUTEURS ET COMPLICES

**145.** La participation criminelle. . . . . 129

SECTION I

Conditions de la complicité punissable

- 146.** Quatre conditions nécessaires. . . . . 130  
 1° Fait principal punissable. . . . . 130  
 2° Fait principal qualifié crime ou délit. . . . . 130  
 3° Participation intentionnelle. . . . . 131  
 4° Participation par un fait légalement constitutif de complicité. . . . . 132
- 147.** Faits légalement constitutifs de complicité. . . . . 132  
 Premier cas de complicité : la provocation. . . . . 132  
 Deuxième cas de complicité : instructions données pour commettre le délit. . . . . 133  
 Troisième cas de complicité. — Fourniture des armes, des instruments ou de tout autre moyen de commettre l'infraction. . . . . 133  
 Quatrième cas de complicité. — Aide ou assistance dans les faits qui ont préparé, facilité ou consommé l'infraction . . . . . 133
- 148.** Coauteurs ou complices. Intérêt de la distinction. . . . . 133  
 Cinquième cas de complicité. — Fait de fournir habituellement logement, lieu de retraite ou réunion à des malfaiteurs exerçant des brigandages ou des violences contre la sûreté de l'État, la paix publique, les personnes ou les propriétés. . . . . 134
- 149.** La répression du recel comme délit distinct. . . . . 135

SECTION II

Les peines de la complicité

- 150.** Véritable sens de l'article 59 du Code pénal. . . . . 136
- 151.** Communication au complice des causes d'aggravation ou d'atténuation relevées dans l'acte de l'auteur principal . . . . . 137  
 Causes d'aggravation . . . . . 137  
 Causes d'atténuation. . . . . 137

## SECTION III

Y a-t-il lieu d'aggraver la répression  
des infractions commises en complicité?

- 152.** Le danger social de la complicité. . . . . 138  
**153.** Le Code pénal et les associations de malfaiteurs. . . . . 138

## LA PEINE

- 154.** Division. . . . . 141

## LA NATURE DES PEINES.

Étude des différentes sortes de peines

- 155.** Division. . . . . 142

## MESURES PÉNALES APPLICABLES AUX ADULTES

- 156.** Différentes classifications des peines. . . . . 142  
**157.** Peines criminelles, correctionnelles, de simple police. . . . . 143  
**158.** Peines principales, accessoires, complémentaires. . . . . 144  
**159.** Peines afflictives et infamantes ou infamantes seulement . . . . . 144  
**160.** Division. . . . . 145

## LA PEINE DE MORT

## CHAPITRE UNIQUE

- 161.** La peine de mort dans notre législation actuelle. . . . . 146  
**162.** La question de la légitimité de la peine de mort. . . . . 147  
**163.** État actuel de la question de la peine de mort en France . . . . . 149

## LES PEINES PRIVATIVES DE LIBERTÉ

- 164.** Division : 1° Les peines coloniales ; 2° les peines continentales. . . . . 150

## LES PEINES COLONIALES

- 165.** Division. . . . . 150

## CHAPITRE PREMIER

LA TRANSPORTATION (MODE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX FORCÉS)

- 166.** Les travaux forcés et le Code pénal. . . . . 151  
**167.** La transportation. Son économie générale d'après la loi de 1854. . . . . 151

168.	Historique de la transportation française. — Erreurs coloniales. — Erreurs répressives. . . . .	152
169.	Erreur du législateur. . . . .	152
170.	Erreurs des administrateurs. . . . .	153
	1° Les lieux de transportation. . . . .	153
	2° Le régime disciplinaire. . . . .	153
	3° Le mode d'exploitation de la main-d'œuvre pénale. . . . .	154
	4° Régime actuel de la transportation. . . . .	155
171.	Le problème de la libération. . . . .	156
172.	Dispenses de la transportation. . . . .	156
173.	Critique de la transportation française. . . . .	157

## CHAPITRE II

## LA RELÉGATION

174.	Son origine. . . . .	158
175.	Régime de la relégation. . . . .	158
176.	Dispenses de la relégation. . . . .	159
177.	Réflexions critiques sur la relégation. . . . .	160

## CHAPITRE III

## LA DÉPORTATION

178.	Origine et définition. . . . .	161
179.	Régime . . . . .	161

## PEINES CONTINENTALES

180.	Division. . . . .	163
------	-------------------	-----

## CHAPITRE PREMIER

## LES THÉORIES PÉNITENTIAIRES

181.	Origine de la peine de privation de liberté. . . . .	164
182.	Le système cellulaire. — Howard. . . . .	164
183.	Exposé comparé des principaux systèmes d'emprisonnement. La réforme pénitentiaire aux États-Unis, en Angleterre et en Belgique. — Exposé comparé des principaux systèmes d'emprisonnement. . . . .	165
	1° Le système philadelphien ou pensylvanien. . . . .	165
	2° Le système auburnien. . . . .	165
	3° Le système progressif ou irlandais. . . . .	165
184.	Système de la cellule de jour et de nuit. . . . .	165
	Avantages. . . . .	165
	Inconvénients. . . . .	166
185.	Système auburnien ou de la séparation nocturne seulement . . . . .	166
	Avantages. . . . .	166
	Inconvénients. . . . .	166
186.	Système progressif . . . . .	166
187.	Histoire de la réforme pénitentiaire en France, son échec complet. . . . .	167

## CHAPITRE II

## ORGANISATION ACTUELLE DU RÉGIME PÉNITENTIAIRE FRANÇAIS

<b>188.</b> Division. . . . .	169
-------------------------------	-----

## SECTION I

## La détention

<b>189.</b> Définition, régime, lieu où elle s'exécute. . . . .	169
---	-----

## SECTION II

## L'emprisonnement de simple police

<b>190.</b> Définition, régime, lieux d'exécution. . . . .	169
--	-----

## SECTION III

## L'emprisonnement correctionnel et la réclusion

<b>191.</b> Définition . . . . .	170
<b>192.</b> Régime et lieux d'exécution. Lois du 5 juin 1875 et du 4 février 1893. Décret du 3 septembre 1926. . . . .	170
<b>193.</b> Organisation du travail dans les prisons. . . . .	172
<b>194.</b> Le pécule des détenus. . . . .	174
<b>195.</b> Concurrence du travail des prisons à l'industrie libre. . . . .	175
<b>196.</b> Administration pénitentiaire. . . . .	176

*LES PEINES RESTRICTIVES DE LIBERTÉ*

## CHAPITRE UNIQUE

## SECTION I

## Le bannissement

<b>197.</b> Définition . . . . .	178
Remarque . . . . .	178

## SECTION II

## L'interdiction de séjour

<b>198.</b> Définition . . . . .	179
<b>199.</b> Origine, régime et durée. . . . .	179
<b>200.</b> Critique de l'interdiction de séjour. . . . .	180

## LES PEINES PRIVATIVES DE DROITS

## CHAPITRE UNIQUE

201. But de ces peines. . . . .	182
202. Historique. La mort civile. . . . .	182

## SECTION I

Double incapacité de recevoir et de disposer à titre gratuit

203. Définition, effets, durée. . . . .	183
---	-----

## SECTION II

L'interdiction légale

204. Définition . . . . .	184
205. But et étendue de l'interdiction légale. . . . .	184
206. Durée de l'interdiction légale. . . . .	186

## SECTION III

La dégradation civique

207. Définition . . . . .	186
208. Effets. . . . .	187
209. Durée. . . . .	187
210. Critique. . . . .	187

## SECTION IV

L'interdiction de certains droits prononcée  
en vertu de l'article 42 du Code pénal

211. Définition. . . . .	187
212. Effets. . . . .	188
213. Durée et point de départ. . . . .	188

## LES PEINES PÉCUNIAIRES

## CHAPITRE UNIQUE

214. Nature . . . . .	189
-----------------------	-----

## SECTION I

L'amende

215. Définition. . . . .	189
216. Valeur répressive de l'amende. — Effet lucratif, effet privatif. . . . .	190

<b>217.</b>	Rôle de l'amende dans la loi pénale française. . . . .	191
<b>218.</b>	Emploi de l'amende. . . . .	192
<b>219.</b>	Recouvrement de l'amende. . . . .	192
	1 <sup>o</sup> Par qui est-elle recouvrée? . . . . .	193
	2 <sup>o</sup> Moyens de recouvrement. . . . .	193
	Contrainte par corps. . . . .	193
	3 <sup>o</sup> Contre qui l'amende est-elle recouvrée? . . . . .	195
<b>220.</b>	La solidarité. . . . .	195
<b>221.</b>	Recouvrement de l'amende contre les héritiers. . . . .	195
<b>222.</b>	Régime jurisprudentiel spécial des amendes fiscales. . . . .	195

## SECTION II

## La confiscation

<b>223.</b>	Confiscation générale. . . . .	196
<b>224.</b>	Confiscation spéciale. . . . .	197

*PEINES PUREMENT MORALES*

## CHAPITRE UNIQUE

<b>225.</b>	Définition. . . . .	198
-------------	---------------------	-----

**MESURES ÉDUCATIVES OU PÉNALES  
APPLICABLES AUX MINEURS DÉLINQUANTS**

## CHAPITRE UNIQUE

<b>226.</b>	Période antérieure à la loi du 5 août 1850. . . . .	199
<b>227.</b>	La loi du 5 août 1850. . . . .	199
	Établissements appropriés. . . . .	199
	Régime éducatif. . . . .	200
<b>228.</b>	Modifications et compléments apportés à la loi du 5 août 1850. . . . .	200

**LA MESURE DES PEINES**

<b>229.</b>	Causes d'aggravation et d'atténuation. . . . .	202
-------------	--	-----

## CHAPITRE PREMIER

## LES CIRCONSTANCES AGGRAVANTES

<b>230.</b>	Définition. . . . .	203
<b>231.</b>	Classifications des circonstances aggravantes . . . . .	203
	1 <sup>o</sup> Les circonstances aggravantes objectives ou matérielles et les circonstances aggravantes sub- jectives ou personnelles. . . . .	203

	2 <sup>e</sup> Les circonstances aggravantes générales et les circonstances aggravantes spéciales . . . . .	203
232.	Distinction des circonstances aggravantes et des éléments constitutifs de l'infraction. . . . .	204

CHAPITRE II

LES CAUSES D'ATTÉNUATION

233.	Division. . . . .	206
------	-------------------	-----

SECTION I

Les excuses

234.	Définition. . . . .	206
235.	Excuses absolutoires, excuses atténuantes. . . . .	206
	L'excuse absolutoire. . . . .	206
	L'excuse atténuante. . . . .	207
236.	L'admission d'une excuse peut-elle transformer le crime en délit? . . . . .	207
	Solutions jurisprudentielles . . . . .	208
237.	Excuses générales, excuses spéciales. . . . .	208
238.	Excuse de la provocation. . . . .	209
	Fondement de l'excuse de provocation. . . . .	209
	Conditions de l'excuse de provocation. . . . .	210
	Effets de l'excuse de provocation. . . . .	211

SECTION II

Les circonstances atténuantes

239.	Définition. . . . .	211
240.	Champ d'application des circonstances atténuantes. . . . .	212
	Crimes. . . . .	213
	Délits et contraventions. . . . .	213
241.	Par qui sont déclarées les circonstances atténuantes. . . . .	213
242.	Effets des circonstances atténuantes sur les peines principales. . . . .	214
	Peines criminelles. . . . .	214
	Peines correctionnelles et de simple police. . . . .	215
243.	Effets des circonstances atténuantes sur les peines complémentaires ou accessoires. . . . .	216
244.	Concours des circonstances atténuantes avec les excuses et les circonstances aggravantes. . . . .	217
245.	Concours de la récidive et des circonstances atténuantes . . . . .	217
	Intérêt pratique. . . . .	218
247.	Solutions jurisprudentielles. . . . .	218
248.	Concours de la récidive et de l'excuse de minorité. . . . .	219
249.	Concours de l'excuse de minorité et des circonstances atténuantes. . . . .	219

**LES CAUSES D'EXEMPTION  
ET D'EXTINCTION DES PEINES**

<b>250.</b>	Idées générales. . . . .	220
-------------	--------------------------	-----

**CHAPITRE PREMIER**

**LE SURSIS A L'EXÉCUTION DE LA CONDAMNATION**

<b>251.</b>	A quels besoins répond cette institution. . . . .	222
<b>252.</b>	Sursis à la condamnation et sursis à l'exécution. . . . .	223
<b>253.</b>	La loi du 26 mars 1891. Division. . . . .	223

**SECTION I**

**Champ d'application du sursis**

<b>254.</b>	Division. . . . .	223
<b>255.</b>	Délinquants. . . . .	223
<b>256.</b>	Infractions. . . . .	224
<b>257.</b>	Peines. . . . .	224

**SECTION II**

**Procédure de l'octroi du sursis et délai du sursis**

<b>258.</b>	Procédure. . . . .	225
<b>259.</b>	Délai. . . . .	225

**SECTION III**

**Effets du sursis**

<b>260.</b>	Effets sur les peines principales. . . . .	226
<b>261.</b>	Effets sur les pénalités accessoires et complémentaires, les frais et les dommages-intérêts. . . . .	226

**SECTION IV**

**Différentes issues possibles de la période d'épreuve**

<b>262.</b>	Il n'y a pas de rechute. . . . .	227
<b>263.</b>	Il y a une rechute. . . . .	227

**CHAPITRE II**

**LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE**

<b>264.</b>	Nature. . . . .	228
<b>265.</b>	Champ d'application. . . . .	228
<b>266.</b>	Conditions. . . . .	229
<b>267.</b>	Formes. . . . .	229

268.	Effets. . . . .	229
269.	Les sociétés de patronage. . . . .	230
270.	Appréciation de la loi du 14 août 1885. . . . .	230

## CHAPITRE III

## LA GRACE

271.	Définition et raison d'être. . . . .	231
272.	Procédure de la grâce. . . . .	232
273.	Conditions. . . . .	233
274.	Effets. . . . .	233

## CHAPITRE IV

## L'AMNISTIE

275.	Définition. . . . .	234
276.	Comment l'amnistie est-elle accordée?. . . . .	234
277.	Effets de l'amnistie. . . . .	235
278.	Les grâces amnistiantes. . . . .	235

## CHAPITRE V

## LA RÉHABILITATION

279.	Définition. . . . .	236
280.	Réhabilitation judiciaire. . . . .	236
281.	Conditions. . . . .	236
282.	Champ d'application. . . . .	237
283.	Procédure. . . . .	238
284.	Critique de la réhabilitation judiciaire. . . . .	238
285.	Réhabilitation légale. . . . .	238
286.	Effets de la réhabilitation soit légale soit judiciaire. . . . .	239

## CHAPITRE VI

## LA PRESCRIPTION DE LA PEINE

287.	Raison d'être de cette institution. . . . .	240
288.	Délai de la prescription et point de départ de ce délai. . . . .	241
289.	Interruption ou suspension de la prescription. . . . .	241
	Interruption. . . . .	241
	Suspension. . . . .	241
290.	Peines imprescriptibles. . . . .	242
291.	Effets de la prescription. . . . .	242

## DEUXIÈME PARTIE

## PROCÉDURE CRIMINELLE

292.	Rôle de la procédure criminelle dans l'œuvre de la répression. . . . .	245
293.	Comment peut naître et s'instruire le procès pénal. . . . .	245
294.	Système accusatoire et système inquisitoire. . . . .	246
295.	Avantages et inconvénients du système accusatoire. . . . .	247

296.	Avantages et inconvénients du système inquisitoire.	247
297.	Historique.	248
298.	Le Ministère public.	248
299.	L'œuvre du droit intermédiaire.	249
300.	Adoption d'un système mixte par le Code d'instruction criminelle.	249
301.	Division.	250

## LA POLICE JUDICIAIRE

### CHAPITRE UNIQUE

302.	Définition de la police judiciaire.	251
303.	Intérêts qu'il y a à distinguer l'acte de police judiciaire de l'acte d'instruction.	252
304.	Quels sont les officiers de police judiciaire?	253
305.	Officiers supérieurs de police judiciaire.	253
306.	Officiers de police judiciaire auxiliaires du procureur de la République.	254
307.	Officiers inférieurs de police judiciaire.	255
308.	Agents spéciaux adjoints de la police judiciaire.	255
309.	Pouvoirs spéciaux des préfets. (art. 10 C. instr., crim. rétabli par la loi du 25 mars 1935).	256

## LES ACTIONS QUI NAISSENT DE L'INFRACTION

### ACTION PUBLIQUE. ACTION CIVILE

310.	Définitions.	259
311.	Comparaison entre l'action civile et l'action née d'un fait dommageable non délictueux.	260
312.	Division.	260

### CHAPITRE PREMIER

#### L'ACTION PUBLIQUE

313.	Division.	261
------	-----------	-----

#### SECTION I

##### Par qui l'action publique est-elle exercée?

314.	L'action publique est exercée en principe par le Ministère public.	261
315.	Le Ministère public.	261
	Juridictions d'instruction.	262
	Juridictions de jugement.	262
316.	Caractères du Ministère public.	262
317.	Du rôle que joue le Ministère public dans le procès pénal.	263

318.	Exercice de l'action publique par certaines administrations. . . . .	263
------	--	-----

## SECTION II

Contre qui l'action publique est-elle exercée ?

319.	Conditions. . . . .	264
------	---------------------	-----

## SECTION III

Comment est exercée cette action publique ?

320.	Le principe. . . . .	265
321.	Séparation des droits de poursuite et d'instruction. . . . .	265
322.	Comment le Ministère public a-t-il connaissance de l'infraction ? . . . . .	266
323.	Enquêtes officieuses. . . . .	266
324.	Les exceptions au principe de l'indépendance du Ministère public. . . . .	267
325.	Cas où le Ministère public peut être obligé d'exercer l'action publique . . . . .	268
	Injonctions de la Cour d'appel. . . . .	268
	Ordre des supérieurs hiérarchiques. . . . .	268
	Impulsion de la partie lésée. . . . .	268
326.	Cas où le Ministère public n'est pas libre d'exercer l'action publique. . . . .	270
327.	Nécessité d'une plainte ou d'une dénonciation préalables. . . . .	270
328.	Cas rentrant dans la première catégorie (faible importance de l'intérêt social) . . . . .	271
329.	Cas rentrant dans la deuxième catégorie; crainte d'un grave préjudice moral pour la victime. . . . .	271
	1° L'adultère. . . . .	271
	2° Rapt de séduction. . . . .	272
	3° Diffamation et injures envers les particuliers. . . . .	272
	4° Diffamation ou injures envers un sénateur, un député, un fonctionnaire public, un corps constitué, etc. . . . .	272
	5° Offenses envers les chefs d'États étrangers ou les agents diplomatiques étrangers. . . . .	273
	6° Les délits des fournisseurs des armées. . . . .	273
330.	Nécessité d'une autorisation préalable. . . . .	273
	Garantie politique . . . . .	273
	Garantie administrative. . . . .	274
331.	Existence d'une question préjudicielle. . . . .	274
332.	Question d'État préjudicielle à la poursuite pour délit de suppression d'État. . . . .	274
333.	Y a-t-il d'autres questions préjudicielles à l'action publique? . . . . .	276

## SECTION IV

Comment s'éteint l'action publique ?

334.	Causes générales ou causes particulières d'extinction. . . . .	277
335.	La prescription de l'action publique, son fondement. . . . .	277
336.	Caractère de cette prescription. . . . .	278

<b>337.</b> Délai de la prescription. . . . .	279
Point de départ du délai de prescription. . . . .	279
<b>338.</b> Interruption de la prescription. . . . .	279
<b>339.</b> Suspension de la prescription. . . . .	280

## CHAPITRE II

## L'ACTION CIVILE

<b>340.</b> Qu'obtient-on par l'action civile? . . . . .	282
<b>341.</b> Division. . . . .	283

## SECTION I

## Par qui l'action civile est-elle exercée?

<b>342.</b> A qui appartient cette action? . . . . .	283
<b>343.</b> De l'intérêt nécessaire pour exercer l'action civile. . . . .	284
<b>344.</b> Exercice de l'action civile par les personnes morales. . . . .	284
<b>345.</b> Actions civiles syndicales. Les revirements de la jurisprudence . . . . .	285
<b>346.</b> Actions associationnelles. . . . .	288
<b>347.</b> Exercice de l'action civile par les héritiers de la victime de l'infraction. . . . .	290

## SECTION II

## Contre qui l'action civile est-elle exercée?

<b>348.</b> Responsabilité civile et responsabilité pénale. . . . .	291
<b>349.</b> Les héritiers et les personnes civilement responsables. . . . .	291
<b>350.</b> Auteurs de l'infraction pénalement irresponsables. . . . .	292

## SECTION III

## Comment l'action civile est-elle exercée?

<b>351.</b> Option entre la voie civile et la voie criminelle. . . . .	293
<b>352.</b> L'option est-elle irrévocable? La règle <i>una via electa</i> . . . . .	294
<b>353.</b> Exercice de l'action civile par la voie criminelle. . . . .	295
1° Conditions de forme. . . . .	295
2° Conditions de fond. . . . .	296
3° Effets de la constitution de partie civile. . . . .	299
<b>353 bis.</b> Abus de constitution de partie civile. Loi du 2 juillet 1931 . . . . .	300
<b>354.</b> Exercice de l'action civile par la voie civile. . . . .	301

## SECTION IV

## Comment s'éteint l'action civile?

<b>355.</b> Causes communes et causes particulières d'extinction de l'action publique et de l'action civile . . . . .	302
<b>356.</b> La prescription de l'action civile. . . . .	302
Coexistence des deux actions. . . . .	303
La prescription de l'action civile survivant à l'action publique. . . . .	304

## ORGANISATION ET COMPÉTENCE DES JURIDICTIONS RÉPRESSIVES

357.	Division. . . . .	305
------	-------------------	-----

### CHAPITRE PREMIER

#### ORGANISATION DES JURIDICTIONS RÉPRESSIVES

358.	Diverses classifications de ces juridictions. . . . .	306
359.	Juridictions d'instruction. . . . .	307
	Le juge d'instruction. . . . .	307
	La Chambre des mises en accusation. . . . .	307
360.	Juridiction de jugement. . . . .	307
	Tribunal de simple police. . . . .	307
	Tribunal correctionnel. . . . .	307
	Chambre des appels correctionnels. . . . .	308
	Cour d'assises. . . . .	308
361.	Le jury. . . . .	308
	A. Comment est établie la liste du jury. . . . .	309
	Opérations préparatoires. . . . .	309
	Opérations définitives. . . . .	309
	B. Conditions à remplir pour être juré. . . . .	310
	C. Comment les jurés sont-ils convoqués et indemnisés?. . . . .	310
362.	Critique du jury et projets de réforme. — Loi du 5 mars 1932. . . . .	310

### CHAPITRE II

#### COMPÉTENCE DES JURIDICTIONS RÉPRESSIVES

363.	Division. . . . .	313
------	-------------------	-----

#### SECTION I

##### Règles de compétence particulières à chacune des juridictions de jugement

364.	Tribunal de simple police. . . . .	313
365.	Tribunal correctionnel. . . . .	314
366.	Chambre des appels correctionnels. . . . .	315
367.	Cour d'assises. . . . .	315
368.	Les pouvoirs respectifs de la Cour et du jury. . . . .	315
369.	Pouvoir discrétionnaire du président des assises. . . . .	316

#### SECTION II

##### Règles de compétence communes à toutes les juridictions répressives

370.	Caractère d'ordre public. . . . .	318
371.	La correctionnalisation. . . . .	319
372.	Les jugements sur la compétence. . . . .	320
	Conflits positifs ou conflits négatifs. . . . .	320

## CHAPITRE III

CIRCONSTANCES QUI PEUVENT MODIFIER  
LES RÈGLES ORDINAIRES DE COMPÉTENCE

<b>373.</b> Division. . . . .	321
-------------------------------	-----

## SECTION I

## La connexité et l'indivisibilité

<b>374.</b> Indivisibilité. . . . .	321
<b>375.</b> Connexité . . . . .	322

## SECTION II

Le juge de l'action est le juge de l'exception.  
Étude des exceptions préjudicielles

<b>376.</b> La règle : le juge de l'action est le juge de l'exception.	323
<b>377.</b> Les exceptions préjudicielles. . . . .	324
Propriété et droits réels immobiliers. . . . .	325
Nullité du mariage en cas de poursuite pour adu- tère ou bigamie. . . . .	326

## L'INSTRUCTION

<b>378.</b> Définition . . . . .	329
----------------------------------	-----

## LES PREUVES EN MATIÈRE RÉPRESSIVE

## CHAPITRE UNIQUE

<b>379.</b> Le système des preuves dans le Code d'instruction cri- minelle. . . . .	330
<b>380.</b> A qui incombe la charge de la preuve?. . . . .	331
<b>381.</b> Division. . . . .	332

## SECTION I

## La preuve testimoniale

<b>382.</b> Importance de cette preuve en matière pénale. . . . .	333
<b>383.</b> Qui peut être témoin?. . . . .	333
<b>384.</b> Par qui et comment les témoins sont-ils appelés à déposer? . . . . .	334
<b>385.</b> Obligation des témoins. . . . .	335
<b>386.</b> Comment le témoignage est-il fourni?. . . . .	336

## SECTION II

## La preuve par l'aveu

387.	Force probante de l'aveu. . . . .	337
	Extrajudiciaire . . . . .	337
	Judiciaire . . . . .	337
388.	Provocation de l'aveu. . . . .	337

## SECTION III

## La preuve littérale

389.	Rôle des écrits dans le procès pénal. . . . .	338
390.	Force probante des écrits. . . . .	338
391.	Procès-verbaux. . . . .	338

## SECTION IV

## Expertise

392.	Rôle fréquent de l'expertise en matière pénale. . . . .	339
393.	Procédure de l'expertise en matière pénale. . . . .	340

## SECTION V

## Les présomptions et indices

394.	Définition. . . . .	341
------	---------------------	-----

## SECTION VI

## Preuve par connaissance personnelle du juge. — Perquisitions, saisies et transports sur les lieux

395.	Terrain illimité de ce mode de preuve. . . . .	341
	Transports sur les lieux. . . . .	342
	Perquisitions et saisies. . . . .	342

## PROCÉDURE DE L'INSTRUCTION

396.	Division. . . . .	344
------	-------------------	-----

## CHAPITRE PREMIER

INSTRUCTION PAR LE JUGE D'INSTRUCTION DES CRIMES  
ET DÉLITS NON FLAGRANTS

397.	Caractères généraux de cette procédure. . . . .	345
398.	Division. . . . .	346

## SECTION I

## Saisine du juge d'instruction

399. La séparation de la poursuite et de l'instruction. . . . . 346

## SECTION II

Des droits du juge d'instruction sur la personne de l'inculpé.

Les mandats de justice.

La détention préventive. — La liberté provisoire

400. Nécessité de la présence de l'inculpé au cours de l'instruction. . . . . 347
401. Les mandats de justice. . . . . 347
402. Mandats du premier groupe. . . . . 348  
 Mandat de comparution. . . . . 348  
 Mandat d'amener. . . . . 348
403. Mandats du deuxième groupe. . . . . 349  
 Mandat de dépôt. . . . . 349  
 Mandat d'arrêt. . . . . 350
404. La détention préventive. . . . . 351
- 404 bis. Quand peut-il y avoir détention préventive? . . . . . 352
- 404 ter. Cas et délais dans lesquels la mise en liberté provisoire est de droit. . . . . 352
405. Procédure de la prolongation de la détention préventive. . . . . 353
406. La mise en liberté provisoire facultative. La liberté sous caution. . . . . 355
407. Révocation de la liberté provisoire . . . . . 356
- 407 bis. La mise en liberté provisoire après l'ordonnance de renvoi clôturant l'instruction. . . . . 357
- 407 ter. Procédures et délais des décisions des juridictions de jugement relatives à la détention préventive ou à la liberté provisoire. . . . . 358
408. Régime de la détention préventive. . . . . 358
409. Imputation de la détention préventive sur la durée de la peine. . . . . 359

## SECTION III

Des garanties accordées au cours de l'instruction à l'inculpé et à la partie civile

410. Réaction contre le caractère inquisitorial de la procédure d'instruction . . . . . 360
411. Garanties accordées à l'inculpé. . . . . 361
412. Délai dans lequel doit intervenir le premier interrogatoire . . . . . 361  
 Mandat de comparution. . . . . 361  
 Mandat d'amener. . . . . 361  
 Mandat de dépôt. . . . . 361  
 Mandat d'arrêt. . . . . 361
413. Formalités de la première comparution. . . . . 361
414. Formalités de procédure qu'entraîne l'assistance d'un conseil à l'instruction. . . . . 362
415. Garanties accordées à la partie civile. . . . . 363

## SECTION IV

## Recherche des preuves. — Commissions rogatoires

416.	Liberté du juge dans la conduite de l'instruction. . . . .	364
416 bis.	Formalités des perquisitions et saisies. . . . .	364
416 ter.	Sanction de ces formalités. . . . .	366
417.	Commissions rogatoires. . . . .	367
418.	Commissions rogatoires à l'étranger . . . . .	368

## SECTION V

## Les nullités d'instruction

419.	Quand y a-t-il nullité? Système défectueux du Code d'instruction criminelle et de la loi du 8 décembre 1897. . . . .	368
420.	Nullités prévues par la loi. . . . .	369
421.	Nullités reconnues par la jurisprudence, bien que non prévues par la loi. . . . .	369
422.	Effets de ces nullités. . . . .	370
423.	Caractère de ces nullités. . . . .	370
424.	Nullités découvertes au cours de l'instruction. . . . .	370
425.	Nullités découvertes après l'instruction mais avant le jugement. . . . .	371
426.	Nullités découvertes après le jugement. . . . .	371

## SECTION VI

## Clôture de l'instruction

427.	Pouvoir de règlement du juge d'instruction. . . . .	372
------	---	-----

## CHAPITRE II

## INSTRUCTION DES CRIMES ET DÉLITS FLAGRANTS

428.	Division. . . . .	373
------	-------------------	-----

## SECTION I

## Définition du flagrant délit

429.	Délit flagrant ou réputé flagrant. . . . .	373
------	--	-----

## SECTION II

## L'arrestation spontanée en cas de flagrant délit

430.	Système du Code de 1808 et jurisprudence actuelle. . . . .	374
------	--	-----

## SECTION III

Règles exceptionnelles de l'instruction en matière de crimes  
et de délits flagrants

- 431.** Confusion des droits de poursuite et d'instruction. . . 375  
**432.** Cas exceptionnel où le délit n'étant pas flagrant, le  
Procureur de la République a cependant le droit  
d'ouvrir une information. . . . . 376

## SECTION IV

Procédure particulière de mise en jugement instituée  
par la loi du 20 mai 1863 pour les délits flagrants seulement

- 433.** Pouvoirs spéciaux du Procureur de la République. . . 377

## CHAPITRE III

## L'INSTRUCTION PAR LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION

- 434.** Rôle général de la Chambre des mises en accusation. 379

## SECTION I

La Chambre des mises en accusation, juridiction d'instruction  
du deuxième degré dans la procédure d'instruction des crimes.

- 435.** Détail de la procédure. . . . . 380

## SECTION II

La Chambre des mises en accusation statuant comme juridiction  
du deuxième degré sur les recours formés contre les  
ordonnances du juge d'instruction

- 436.** Qui peut attaquer les ordonnances du juge d'instruction? . . . . . 381  
**437.** Délai, formes et effets de l'appel. . . . . 382  
     Délai . . . . . 382  
     Formes . . . . . 382  
     Effets. . . . . 382

## LE JUGEMENT

- 438.** Notions générales sur la procédure de jugement. . . 385  
**439.** Publicité. . . . . 385  
**440.** Oralité. . . . . 386  
**441.** Contradiction. . . . . 386  
     Police de l'audience. . . . . 387  
**442.** Forme des jugements et leur prononcé. . . . . 387  
**443.** Division. . . . . 387

## CHAPITRE PREMIER

LA PROCÉDURE DE L'AUDIENCE EN SIMPLE POLICE,  
EN CORRECTIONNELLE, EN COURS D'ASSISES

444. Notions sur la procédure en simple police et en correctionnelle . . . . . 388
445. Division de l'étude de la procédure de l'audience à la Cour d'assises . . . . . 388

## SECTION I

## Constitution définitive de la juridiction de jugement

446. Formation du jury de jugement. . . . . 389

## SECTION II

## Préliminaires de l'instruction à l'audience

447. Détail de la procédure. . . . . 390

## SECTION III

## L'instruction à l'audience

448. L'interrogatoire de l'accusé. . . . . 391
449. Audition des témoins. . . . . 392
450. Réquisitoire, plaidoirie . . . . . 392

## SECTION IV

## Procédure qui suit la clôture des débats

451. Division. . . . . 393

§ 1. — *Position des questions au jury*

452. Division. . . . . 393
453. A. Qui pose les questions au jury? . . . . . 393
454. B. Sur quels faits le jury est-il interrogé? . . . . . 394
455. C. Comment les questions sont-elles posées au jury? . . . . . 395
456. D. Dans quel ordre les questions sont-elles posées au jury . . . . . 397

§ 2. — *Délibération du jury*

457. Avertissements du Président au jury. . . . . 397
458. Délibération et vote. . . . . 398
459. De la faculté pour le jury, en délibération, de consulter le Président des assises. . . . . 399

§ 3. — *Examen et lecture du verdict*

460. Détail de la procédure. . . . .	399
--------------------------------------	-----

§ 4. — *Arrêt de la Cour*

461. Réunion de la Cour et du jury pour l'application de la peine. . . . .	400
---	-----

## CHAPITRE II

LES VOIES DE RECOURS DESTINÉES A EMPÊCHER LA DÉCISION  
RENDUE DE PASSER EN FORCE DE CHOSE JUGÉE

462. Utilité des voies de recours. . . . .	402
463. Classification des voies de recours. . . . .	402
464. Division. . . . .	403

## SECTION I

Procédures par lesquelles un condamné, qui a été absent  
du procès pénal,  
peut faire tomber la décision qui le condamne.

465. Division. . . . .	403
------------------------	-----

§ 1. — *Le défaut en matière correctionnelle et de simple police.*

466. Quand y a-t-il défaut? . . . . .	404
467. Délai de l'opposition. . . . .	405
468. Formes de l'opposition. . . . .	405
469. Effets de l'opposition. . . . .	406

§ 2. — *La contumace*

470. La mise en état de contumace. . . . .	406
471. Jugement du contumax . . . . .	407
472. La purge de la contumace. . . . .	408

## SECTION II

## L'appel

473. But de l'appel. . . . .	408
474. Dans quels cas l'appel peut-il être formé? . . . . .	409
Jugements de simple police. . . . .	409
Jugements correctionnels. . . . .	409
475. Qui peut appeler? . . . . .	409
476. Délai de l'appel. . . . .	410
Délais exceptionnels . . . . .	410
477. Formes de l'appel. . . . .	410
478. Effets de l'appel. . . . .	411
1° L'effet suspensif . . . . .	411
2° Effet dévolutif . . . . .	411
479. Instruction et jugement de l'appel. . . . .	411
480. Décision rendue sur l'appel. Droit d'évocation. . . . .	412

## SECTION III

## Le pourvoi en cassation

<b>481.</b> But du pourvoi en cassation. . . . .	413
<b>482.</b> Contre quelles décisions peut-on se pourvoir en cassation? . . . . .	414
<b>483.</b> Qui peut se pourvoir? . . . . .	414
Pourvoi en annulation formé par le procureur général à la Cour de cassation. . . . .	414
Pourvoi du procureur général à la Cour de cassation dans l'intérêt de la loi. . . . .	415
<b>484.</b> Pour quelles causes peut-on se pourvoir? . . . . .	415
1° Incompétence ou excès de pouvoir. . . . .	415
2° Inobservation des formes prescrites à peine de nullité. . . . .	416
3° Inexacte application de la loi aux faits reconnus constants. . . . .	416
<b>485.</b> Délai et formes du pourvoi . . . . .	416
<b>486.</b> Effets du pourvoi. . . . .	417
<b>487.</b> Procédure et instruction du pourvoi. . . . .	417
<b>488.</b> Des divers arrêts qui peuvent être rendus sur le pourvoi et de leurs conséquences. . . . .	418

## CHAPITRE III

## LA CHOSE JUGÉE

<b>489.</b> Aspect particulier de cette question en matière pénale. Distinction de l'autorité de la chose jugée et de la force exécutoire. . . . .	420
--	-----

## SECTION I

## Autorité de la chose jugée au criminel sur le criminel

<b>490.</b> Décisions des juridictions d'instruction. . . . .	422
<b>491.</b> Décisions des juridictions de jugement. . . . .	422
<b>492.</b> La règle des trois identités. . . . .	423
<b>493.</b> Identité d'objet. . . . .	423
<b>494.</b> Identité de cause. . . . .	423
<b>495.</b> Identité de parties. . . . .	425

## SECTION II

## Autorité de la chose jugée au criminel sur le civil

<b>496.</b> Position de la question. . . . .	426
<b>497.</b> Fondement de cette autorité. . . . .	426
<b>498.</b> Décisions des juridictions d'instruction. . . . .	428
<b>499.</b> Décisions des juridictions de jugement. . . . .	428
Condamnations. . . . .	428
Absolutions. . . . .	428
Acquittements . . . . .	429

## CHAPITRE IV

VOIE DE RECOURS CONTRE LES DÉCISIONS PASSÉES EN FORCE  
DE CHOSE JUGÉE. LE POURVOI EN REVISION

<b>500.</b> But du pourvoi en revision. . . . .	431
<b>501.</b> Cas de revision. . . . .	432
<b>502.</b> Procédure de la revision. — Qui peut demander la revision? . . . . .	432
<b>503.</b> Délai du pourvoi en revision. . . . .	433
<b>504.</b> Effets du pourvoi en revision. . . . .	433
<b>505.</b> Jugement du pourvoi. . . . .	433
<b>506.</b> Effets de la revision. . . . .	434

---